

2011_A091

OBJET : Orientations et positionnement de la CPA en matière de zones d'activités

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai(en)t Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - POUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SAEZ Jean-Pierre - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - LAFON Henri - LOUIT Christian - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

DGST - Direction des Infrastructures et de l'Aménagement

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Orientations et positionnement de la CPA en matière de zones d'activités.
Décision du Conseil.**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en terme de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix intervient aujourd'hui en réhabilitant les zones d'activités existantes pour rattraper le passif et améliorer les espaces d'activités. Elle intervient également en aménageant des zones d'activités nouvelles, en permettant à celles déjà en place de se développer. Les évolutions structurelles et fiscales, l'engagement des réflexions sur le SCOT, et la maturation progressive de la Communauté du Pays d'Aix dans l'exercice de ses différentes compétences nous conduisent aujourd'hui à nous interroger sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités ainsi que la priorisation de nos actions. Le présent rapport a pour objet de solliciter votre approbation sur les orientations relatives au positionnement de la CPA en matière d'intervention sur les zones d'activités économiques du territoire.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en terme de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix intervient aujourd'hui en réhabilitant les zones d'activités existantes pour rattraper le passif et améliorer les espaces d'activités. Il s'agit d'homogénéiser notre offre d'espaces d'activités et résorber les nuisances et difficultés qui pourraient conduire les entreprises à se délocaliser.

Elle intervient également en aménageant des zones d'activités nouvelles, en permettant à celles déjà en place de se développer. Ces espaces sont nécessaires au regard de la stratégie de développement économique qui précise leur orientation.

Les évolutions structurelles et fiscales, l'engagement des réflexions sur le SCOT, et la maturation progressive de la Communauté du Pays d'Aix dans l'exercice de ses différentes compétences nous conduisent aujourd'hui à nous interroger sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités ainsi que la priorisation de nos actions.

Conformément au projet d'agglomération et aux premiers diagnostics du SCOT, différents critères ont été retenus :

- L'emploi (maintien et développement),
- La structuration pérenne de l'activité en Pays d'Aix (développement des filières, spécialisation, coopération...),
- La participation à l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'organiser notre action et ses modalités autour de deux catégories de zones :

1. les zones stratégiques,
2. les zones de bassins de vie.

I - LES ZONES STRATEGIQUES

a) Les Zones existantes

La Communauté du Pays d'Aix retiendrait l'intérêt communautaire, sous réserve de l'accord du Maire et poursuivrait les démarches engagées :

- Aix Les Milles - La Pioline ;
- Les Pennes Mirabeau - Cabries - Plan de Campagne;
- Vitrolles Les Estroublans ;

- Rousset - Peynier - Fuveau ;
- Pertuis - Existant.

Le transfert de compétence permet la mise en œuvre d'outils d'urbanisme, fonciers et économiques. Après approbation du bilan financier et patrimonial, le passage en CLET, les voiries sont entretenues par la CPA.

b) Zones à créer ou développer

La Communauté du Pays d'Aix, à son initiative et sous réserve de l'accord du Maire, déclare l'Intérêt Communautaire, prend en charge l'aménagement et la commercialisation de la zone ainsi que son entretien ultérieur :

- Aix - L'Enfant - Plan d'Aillane ;
- Rousset - Extension ;
- St Paul LEZ Durance- Espaces associés a ITER;
- Pertuis - Espaces en mutation;
- Jouques - Logis d'Anne ;
- Meyrargues - Espougnac ;

Les conditions de réalisation sont :

- Etude de faisabilité technique et économique par la CPA,
- Validation des conditions économiques de réalisation par la Communauté du Pays d'Aix.

Conséquences : finaliser les procédures de transfert pour les démarches déjà engagées, affiner les règles du jeu de la CLET en matière d'évaluation des transferts, débattre des modalités de gestion ultérieures des voiries (conventions CPA/Communes).

II - LES ZONES DE BASSINS DE VIE

Ces espaces d'activité sont importants pour l'emploi et le développement économique du territoire mais n'ont pas vocation à être transférés à la C.P.A. dans le cadre de la déclaration d'intérêt communautaire.

L'initiative de leur développement relève de la commune et peut être soutenue par la CPA tant en terme de requalification que d'aide à l'aménagement.

Pour les zones existantes

- Bouc Bel Air ;
- Coudoux ;
- Chateauneuf Le Rouge ;
- Eguilles ;
- La Roque d'Anthéron ;
- Lambesc ;
- Le Puy Sainte-Réparate ;
- Les Pennes Mirabeau ;
- Meyrargues (Barbier Dauphin) ;
- Mimet ;
- Peyrolles ;
- Saint-Paul Les Durance ;
- Saint-Cannat ;
- Saint-Estève ;
- Simiane ;
- Trets.

La CPA poursuit ses travaux de requalification selon une programmation validée en Commission des Affaires Economiques et Bureaux, encadrée par le Plan Prévisionnel d'Investissements de la Communauté.

La CPA devra également réexaminer les Déclarations d'Intérêt Communautaire précédentes, au titre de la réorientation de sa politique économique et ce, en liaison avec les communes concernées.

- Le Puy Sainte-Réparate,
- Le Tholonet,
- Pertuis (Terre du Fort, Farigoulier, Bajac),
- Peyrolles,
- Venelles (Touloubre et ancienne RN96).

b) Pour les zones en extensions où à créer :

A la demande de la Commune, la CPA pourra réaliser les études préalables et de faisabilité qui intégreront la présentation d'un bilan d'opération.

A la demande de la commune et par dérogation au principe général de portage communal, la Communauté pourra examiner la prise en charge au titre de l'intérêt communautaire sur la base de l'analyse des critères d'importance économique de l'opération et des conditions financières de réalisation.

Ces demandes dérogatoires seront soumises à l'examen de la Commissions des Affaires Economiques puis à l'avis de l'assemblée communautaire.

A défaut, la Communauté pourra soutenir financièrement par le biais de fonds de concours ces opérations.

Pour les opérations en cours, la Communauté du Pays d'Aix poursuit son action dans le cadre des engagements déjà pris au titre de l'intérêt communautaire, termine ces opérations et en conserve la gestion ultérieure :

- Extension « La Bertoire » à Lambesc ;
- Extension « La Burlière » à Trets ;
- Meyreuil, « Le Pontet » ;
- St Estève Janson.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 et l'annexe VI ;

Vu les orientations du séminaire des Maires du 21/09/2010, relatif a la politique communautaire en matière de zones d'activités ;

Vu l'avis favorable de la commission du Développement Economique du 12 mai 2011

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, Je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** les présentes orientations relatives au positionnement de la Communauté du Pays d'Aix en matière d'intervention sur les zones d'activités économiques du territoire.

OBJET : Orientations et positionnement de la CPA en matière de zones d'activités

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	127
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BUCKI Jacques

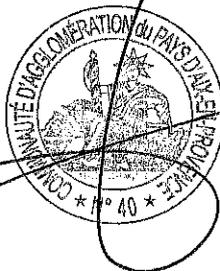
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le

08 JUIL. 2011